

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 85 (1997)

Heft: 1412

Artikel: Il faut légiférer

Autor: Ley, Anne-Marie

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-281354>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Robert Campin:
Madone allaitant, détail

En outre, l'IPG ne distingue pas entre la recherche médicale, qui se fait en laboratoire et dans les universités, et sans but lucratif, et la recherche dans l'agroalimentaire. Et là encore, faudrait-il distinguer entre une recherche comme celle qui a abouti à la «révolution verte» et a sauvé des populations de la famine, et celle poursuivie dans le seul but d'un profit à court terme. Peut-être, là, tient-on moins compte d'éventuels effets pervers à long terme? Mais les lois d'application peuvent et doivent mettre les limites nécessaires.

Il faut décoder les slogans réducteurs qui engendrent la peur, comme celui qui assimile Tchernobyl et le génie génétique, deux domaines qui n'ont rien à voir l'un avec l'autre. Ou le slogan qui parle de «breveter le vivant», formule qui ne correspond à rien, puisque les brevets portent sur des inventions et les techniques qui les ont permises.

Dans la pesée des bénéfices et des risques aussi, une distinction s'impose. L'article constitutionnel en vigueur protège déjà l'être humain et son environnement. L'IPG veut une «surprotection» de l'environnement, des animaux et des plantes. Mais elle ne cite pas, en contrepartie, les souffrances des malades et leurs attentes raisonnables et bien fondées à l'égard du génie génétique.

Perle Bugnion-Secretan

TÉMOIGNAGE

Mesdames,

Ayant appris que vous prépariez un numéro de votre journal consacré à l'initiative contre le génie génétique, je prends la liberté de vous écrire pour vous faire part de mes sentiments à ce sujet. Chaque prise de position en faveur de cette initiative me fait mal, comme un coup.

Les vaches suisse sont apparemment opposées au génie génétique. A tout le moins, les auteurs de l'initiative doivent-ils avoir décrit à l'une d'elles les conséquences effroyables de manipulations aussi abusives qu'in vraisemblables. Prise de peur, elle les a assurés de son soutien et c'est ainsi que sa photo géante est placardée sur les murs de nos villes.

En revanche, si je lui avais parlé, à cette vache, de la sclérose en plaques qui m'entrave depuis huit ans, qui s'insinue peu à peu dans mon système nerveux et qui m'oblige déjà à réduire de moitié mon rythme d'activité professionnelle; si je lui avais parlé des malades plus atteints que moi par cette maladie mystérieuse ou par d'autres maladies graves telles que le diabète, le cancer, le sida ou la myopathie; si je lui avais expliqué que déjà des malades bénéficient de traitements issus du génie génétique et si quelqu'un avait su lui décrire les espoirs que représentent pour les malades ce type de recherches, où la Suisse a une position de pointe, alors ne pensez-vous pas qu'elle aurait été d'un autre avis, cette vache? N'aurait-elle pas accepté de collaborer à la recherche et d'encourager le rejet de cette initiative tueuse d'espoirs, tueuse de vies?

Merci aux lectrices et lecteurs de «Femmes suisses» qui s'informeront, qui écouteront la voix des malades et rejetteront cette initiative dictée par la peur de la nouveauté.

Monique Gisel, avocate

IL FAUT LÉGISFÉRER

Rejetée tant par le Conseil fédéral que par les Chambres fédérales, l'initiative «pour la protection génétique» donne une nouvelle impulsion à la révision de lois existantes, avant même qu'elle ait été soumise au peuple et aux cantons. Parce que, plutôt que de lui opposer un contre-projet, le Parlement a fait sienne une motion de la Commission de la science, de la formation et de la culture du Conseil national qui exige que le Conseil fédéral identifie sans plus tarder, afin de les combler, les lacunes du droit suisse concernant les «organismes génétiquement modifiés» (OGM).

DIGNITÉ DES BÊTES

Dans le débat passionnel qui oppose partisans et adversaires de l'initiative, alimenté de plus belle par la polémique qui a surgi à propos du soja et du maïs transgéniques, cette motion s'est déjà concrétisée par la rédaction d'un inventaire dressé par Rainer Schweizer, professeur de droit à l'Université de Saint-Gall, sur lequel se pencheront les Chambres fédérales encore avant la fin de l'année.

Rainer Schweizer propose plusieurs modifications dans l'appareil législatif fédéral déjà en vigueur. A commencer par un complément à la loi sur la protection des animaux, en vue de garantir la «dignité» des bêtes modifiées par des techniques transgéniques. En clair, il s'agit de leur éviter, comme c'est déjà le cas pour les animaux soumis à expérimentation dans la recherche fondamentale et appliquée, des souffrances inutiles. Le professeur saint-gallois estime par ailleurs nécessaire de soumettre à autorisation toute modification génétique d'animaux et d'étendre cette procédure aussi aux plantes et invertébrés.

ÉVALUER LES EFFETS

Dans le but de contrôler la dissémination d'OGM dans le milieu vital (chaîne alimentaire), Rainer Schweizer suggère, par analogie à ce qui se pratique dans le domaine de la construction, de mettre à l'enquête publique toute libération d'OGM dans l'environnement.

Il préconise également la mise en place d'un système d'évaluation des effets à long terme de la production ou de l'importation d'OGM. Tout en étant parfaitement conscient du coût et du poids de cette procédure pour les entreprises, notamment en matière de responsabilité civile.

Rainer Schweizer estime enfin judicieux d'inviter des écologistes et des représentants de la protection des consommateurs à siéger aux côtés des scientifiques, des juristes et des spécialistes de l'éthique dans une commission d'éthique appelée à statuer dans le domaine dit «non humain», parallèlement à celle qui se constituera pour traiter du domaine «humain» relevant de la procréation assistée.

VASTE CHANTIER LÉGISLATIF

En réalité, ce vaste chantier législatif s'est déjà ouvert au lendemain de l'adoption, en votation populaire le 17 mai 1992, de l'article constitutionnel sur la procréation assistée et le génie génétique. Pas moins de trois départements fédéraux sont concernés par cet article 24 novies: celui de Justice et Police pour la procréation assistée, ceux de l'Intérieur et de l'Economie publique pour le génie génétique. Ils coordonnent leurs travaux au sein de l'IDAGEN (Groupe de travail interdépartemental sur le génie génétique).

Placée sous la houlette du Département de justice et police, la loi sur la procréation médicalement assistée a été approuvée par le Conseil des Etats en juin dernier. Tout ce qui a trait au génie génétique «non humain» relève des deux autres départements et devrait faire l'objet de révisions législatives – protection des animaux et de l'environnement – ou a déjà été réglé par voie d'ordonnance. L'exemple le plus frappant, puisqu'il concerne les OGM, est fourni par l'Office fédéral de la santé publique, qui est à l'origine de deux ordonnances

découlant de la loi sur les denrées alimentaires. La première règle la procédure d'autorisation à l'importation et à la production de produits modifiés par génie génétique. La seconde, qui vise à permettre aux consommateurs de décider en connaissance de cause, prévoit l'étiquetage obligatoire des produits génétiquement modifiés. Enfin, le Conseil fédéral a institué au début de l'année une commission d'experts pour la sécurité biologique, où siègent également une représentante des consommatrices et plusieurs spécialistes de l'écologie, et qui devrait travailler en étroite collaboration avec l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage.

Anne-Marie Ley

GÉNIE GÉNÉTIQUE: UNE BONNE INFORMATION EST INDISPENSABLE AVANT DE PRENDRE POSITION.

L'enjeu des futures votations au sujet du génie génétique est de taille, et différentes associations féminines romandes* ont décidé d'offrir une information décentralisée avant ces votations.

DATES ET ADRESSES DES SÉANCES PUBLIQUES D'INFORMATION:

10 novembre 1997

14h00 La Tour-de-Peilz Centre de Vassin

Dr Pascal Meylan

médecin à l'Institut de Microbiologie (IMB) de Lausanne

20h00 Grône Ancienne salle de gym.

Chantal Balet secr. romande de la Société pour le développement de l'économie suisse (SDS)

Roland Dousse ing. dipl. EPFZ en techn. alimentaire

Dr Sergio Schmidt Dr en biologie, chargé de cours à l'école d'ing. du Valais

M. Thétaz adjoint au Chimiste cantonal

11 novembre 1997

20h00 Gland Salle des expositions

Centre des Grands-Champs

Dr Katia Jaton biologiste

à l'IMB-Lausanne

20h00 Olon Salle du Conseil, Hôtel de Ville

Chantal Balet

Dr Mireille Jemelin biochimiste, membre de diff. commissions de bio éthique

Antoine Reist ingénieur agronome, station féd. RAC des Fougères

Un délégué du Labo cantonal

12 novembre 1997

20h00 Le Sentier Hôtel de Ville

Dr Roland Sahli biologiste

à l'IMB-Lausanne

A LIRE

QUESTIONS FAMILIALES

Bulletin d'information de la Centrale pour les questions familiales à l'Office fédéral des assurances sociales.

Dossier thématique intitulé:

Génie génétique:

Familles à la carte?

LES CAHIERS PROTESTANTS

publication d'Evangile et Culture ont consacré un numéro à la Bioéthique, avril 1997, N°2.

Pour le commander, s'adresser au 022/ 930 01 55

13 novembre 1997

20h00 Lausanne Maison de la Femme, Eglantine 6

André Stäubli entomologiste, Station fédérale de recherches en agronomie de Changins

17 novembre 1997

14h00 Yverdon-les-Bains Buffet de la gare

Dr Denise Nardelli

biologiste à l'IMB-Lausanne

20h00 Savièse St-Germain,

Auditoire de Moréchon

Chantal Balet

Dr Laurent Roux privatdocent,

Uni de Genève,

Génétique et microbiologie

Roland Dousse, M. Thétaz

18 novembre 1997

20h00 Granges-Marnand Salle du Conseil

communal, Sous-Bosset

André Stäubli

19 novembre 1997

20h00 Echallens Salle Turier, Hôtel de Ville

Gérard Collet Station fédérale de recherches en agronomie de Changins

20 novembre 1997

14h00 Fully Salle de la Grande Garde

Chantal Balet

Dr Laurent Roux

Antoine Reist

Un délégué du Labo cantonal

20h00 Morges Centre culturel,

Place du Casino 1

Gérard Collet

Informations: contacter Martine Gagnebin du CLAF-VD, Eglantine 6, 1006 Lausanne. Tél 021/320 04 04 lu-ma-je de 14h à 17h.

*Il s'agit de:

- L'Association des paysannes Vaudet Vaud et Valais (Valais: Noëlle Pilet, tél/fax 027/ 346 34 05)
- Les Centres de liaison des Ass. féminines Vaud et Valais (Valais: Christine Renggli, tél 027/ 306 34 00)
- La Fédération romande des Consommateurs Vaud+Valais (Valais: Françoise Crettenand, tél 027/455 94 72, fax 306 34 11) (nmk)